

**CCN : AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

La Commission Mixte Paritaire de la branche ferroviaire s'est réunie les 12 et 13 avril 2016, avec pour seul point à l'Ordre du Jour : La négociation de l'aménagement du temps de travail.

L'UTP (MEDEF de la Branche Transports Publics et Ferroviaires) a présenté une proposition d'accord, inacceptable et provocatrice, le 05 avril 2016.

Les Organisations Syndicales représentatives au niveau de la branche (CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT – FO – CFTC et CFE-CGC) ont décidé de se réunir la veille de chaque réunion de négociation, afin de partager les revendications des cheminots.

Sous l'impulsion de la CGT, une base revendicative unitaire se construit avec l'objectif d'améliorer les conditions de travail à partir des besoins de tous les cheminots de la branche et de l'amélioration de la réglementation en vigueur (RH0077 à la SNCF).

Cette démarche unitaire a permis d'imposer une négociation offensive à partir des revendications des cheminots, et non des exigences du patronat. Les Organisations Syndicales ont pu imposer les thèmes et leurs attentes revendicatives lors de cette négociation : durée annuelle du travail – répartition du temps de travail – compensation des contraintes du travail – repos - contrôle de la réglementation, etc.

Le Patronat, dans sa stratégie, refuse toujours d'engager une véritable négociation. Sur de nombreux points, il souhaite renvoyer la négociation au niveau des entreprises pour diviser les cheminots de la branche. Il s'appuie sur le projet de décret socle pour une convention collective a minima.

La participation massive aux actions des 09 et 31 mars 2016 a permis d'imposer des négociations simultanées au niveau des entreprises et de la branche. Elle a aussi permis de retarder la parution du décret socle, qui peut être ainsi encore modifié.

Les prochaines dates de négociation seront le 26 avril, les 10 et 19 mai et les 1^{er} et 02 juin 2016.

La mobilisation des cheminots de la SNCF et des entreprises ferroviaires de droits privés doit s'amplifier. La Fédération CGT des Cheminots, au regard du refus de négocier du Patronat, a d'ores et déjà proposé un calendrier de mobilisation aux Organisations Syndicales, afin de placer la suite des négociations sous le contrôle et la pression des cheminots.



Dans ce cadre, les Fédérations Syndicales CGT / UNSA / CFDT vont déposer un préavis de grève pour le 26 avril 2016, jour de la prochaine Commission Mixte Paritaire (SUD-Rail réserve sa réponse pour lundi 18/04).

Pour sa part, la Fédération CGT des cheminots appelle également les cheminots à s'inscrire, comme tous les salariés, dans la mobilisation interprofessionnelle contre la loi dite « Travail » le 28 avril 2016.

Le moment particulier et important que nous vivons nécessite que les cheminots et leurs Organisations Syndicales soient aussi réactifs que lucides et déterminés.

C'est avec l'unité des cheminots de l'ensemble de la branche ferroviaire que se construit une mobilisation gagnante pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous.

Gouvernement, Patronat et Directions d'entreprises doivent entendre les revendications des cheminots pour la sécurité et la qualité de l'offre ferroviaire, la santé et les équilibres vie privée/vie professionnelle des cheminots.

**TOUS ENSEMBLE,
CONTRE LA RÉGRESSION, CONTRE LE STATU QUO,
POUR LE PROGRÈS SOCIAL.**

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :

 **J'ADHÈRE À LA CGT**
FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél :
Syndicat :.....Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :.....

